



**DE LA COMMUNE DE LEON  
SEANCE DU 3 AVRIL 2023**

Nombre de membres afférents au Conseil

**19**

Nombre de membres en exercice

**19**

Nombre de membres ayant

pris part à la délibération :

**19**

Date de la Convocation :

L'an Deux Mil Vingt Trois et le Trois Avril à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

**Présents** : Jean MORA, Jean-Paul TRAYE, Jacques DUCROUX, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Martine DUVIGNAC, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Catherine COMBARIEU, Cécile CASSUTTI, Myriam LALLEMAND, Marjolaine PERNAUT, Eric MACQUART, Michel DARREMONT, Muriel LAGORCE, Isabelle BOUCHES

Date d'affichage :

**Absents ayant donné procuration** : Mme Sophie GISTAIN-FAUVILLE à Mme Martine DUVIGNAC, Mme Delphine DUPRAT à Mme Marjolaine PERNAUT

**4 avril 2023**

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Mr Dominique LARTIGAU

Objet de la délibération :

**DEL2023\_019 – Emplois saisonniers 2023**

Afin de préparer la saison estivale 2023, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer des emplois saisonniers, tels que déterminés ci-après :

- **3 adjoints d'animation territoriaux à temps complet** au centre de loisirs du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 Août 2023.
- **3 MNS** (dont un chef de poste et un chef de poste adjoint) **à temps complet** pour la surveillance du Lac de LEON pour la période du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 Août 2023.
- **1 adjoint technique territorial à temps non complet** au pôle culture et vie associative pour la projection cinématographique du 1<sup>er</sup> Juin au 30 Septembre 2023.
- **1 Adjoint Technique Territorial à temps complet** à la Police Municipale pour des missions d'ASVP et d'encaissement des droits de place du marché et des camping-cars, du 15 Juin au 15 Septembre 2023.
- **1 Adjoint Technique Territorial à temps non complet** pour les missions de placement du marché d'été du 5 Avril au 30 Septembre 2023.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité, **DECIDE** :

- D'approuver la création de postes saisonnier 2023 ci-dessus énoncés,
- D'inscrire les crédits nécessaires au Chap. 012 du BP 2023,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme  
**Le Maire,**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, la saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Acte télétransmis électroniquement le :

N° identifiant unique :

N° enveloppe :